



Air Hockey – Inventaire



- 1 plateau de jeu
- 2 frappeurs
- 1 palet
- 1 flacon de poudre de carrom ou poudre de glisse (à utiliser avec modération)



Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE de la Gironde,

22, rue des Sablières 33800 BORDEAUX

Tel : 05 56 91 67 55 - Fax : 05 56 92 87 67 - Courriel : ad33@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe.coop/ad33>

AIR HOCKEY– Règle du jeu



Nombre de joueurs : 2

But du jeu :

Etre le premier joueur à marquer le nombre de buts définis au départ.

Règle du jeu :

Les joueurs décident du nombre de buts à atteindre pour gagner la partie (5 ou 10 points), un tirage au sort définit le joueur qui débute la partie.

A l'aide du frappeur, on doit essayer d'envoyer le palet dans le but adverse.

Il est interdit de franchir la ligne centrale avec le frappeur et de boucher les cages avec son bras.

Il est interdit de pénétrer dans sa zone défensive (zone devant les buts) avec son frappeur.

Si cette zone est franchie, le palet doit être rendu à l'adversaire.

Un palet qui entre dans les buts et ressort est une « gamelle ». Elle enlève 1 point à celui qui l'a encaissée.